



AzoGrout 551 Fast Foam

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)
Date d'émission: 2026-04-13 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : AzoGrout 551 Fast Foam

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Comblement de vides, relevage de dalles, étanchéité et stabilisation des sols
Restrictions d'emploi : Toutes les autres utilisations non recommandées ci-dessus

1.4. Données relatives au fournisseur

Azon USA Inc.
2204 Ravine Rd
Kalamazoo, Michigan 49004
USA
T 269-385-5942

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : Dans le cas d'un déversement, d'une fuite, d'un feu, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause des matières dangereuses ou des marchandises dangereuses, appeler CHEMTREC jour et nuit au 1 800 424-9300 (sans frais, États-Unis)/703 527 3887 (Virginie, États-Unis) CCN 2189
Numéro d'urgence de secours : +1 703-741-5970 (Washington, DC)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) : Attention
Mentions de danger (GHS US) : H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence (GHS US) : Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

AzoGrout 551 Fast Foam

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Porter vêtements de protection, protection des yeux et du visage, des gants de protection.
En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical o consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical o consulter un médecin.
Demander un avis médical o consulter un médecin en cas de malaise.
Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Glycol diéthylique	n° CAS: 111-46-6	5 – 15	Acute Tox. 4 (Oral), H302
Éthylène Glycol	n° CAS: 107-21-1	2 – 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2B, H320 STOT RE 2, H373
1,4-Diazabicyclo(2.2.2)octane	n° CAS: 280-57-9	< 1,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373

Remarques : Les plages de concentration sont fournies en raison de la variabilité d'un lot à l'autre
Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Premiers répondants : attention à votre propre protection . Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Assistance respiratoire si nécessaire. Procédez à la respiration artificielle à l'aide d'un masque à valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif adapté mais ne procédez pas à un bouche-à-bouche.

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

AzoGrout 551 Fast Foam

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas de sorte que le vomis ne pénètre pas les poumons. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation (démangeaisons, rougeurs, vésications).
Symptômes/effets après contact oculaire	: Les signes et symptômes d'une irritation oculaire peuvent inclure une sensation de brûlure, une rougeur, un gonflement et/ou une vision trouble.
Symptômes/effets après ingestion	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (En cas d'ingestion).

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
----------------------------------	---

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique, CO ₂ , pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Réactivité en cas d'incendie	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Éviter tout contact personnel, y compris de respirer le/les/la brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas prendre des mesures comportant des risques personnels. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
-------------------	--

Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
--------------------------	--

AzoGrout 551 Fast Foam

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Procédures d'urgence : Faire évacuer la zone dangereuse. Si cela est possible sans prendre de risques personnels, éliminer toute source d'allumage. Si vous êtes à l'extérieur, déplacez-vous vers une zone en amont de la zone de danger. Empêcher le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence d'entrer dans la zone de danger. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Éloigner le personnel superflu. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Empêcher le ruissellement de pénétrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Contenir avec un absorbant inerte non combustible. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Ramasser dans un absorbant inerte non combustible et placer dans un récipient pour élimination. La matière absorbante contaminée peut poser le même danger que le produit déversé. Décontaminer les surfaces et l'équipement avec eau et détergent. Jusqu'à ce qu'un niveau suffisant de dilution soit obtenu, l'eau de décontamination peut poser les mêmes dangers que le produit. Débarrassez-vous des matières collectées dès que possible conformément aux règles locales/régionales/nationales/internationales en vigueur. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle", Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Matières incompatibles : Alcalis forts. Oxydants puissants. Acides. Isocyanates.

Matériaux d'emballage : Toujours stocker le produit dans un récipient du même matériau que le récipient d'origine.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Éthylène Glycol (107-21-1)

USA - ACGIH® - Valeurs limites

Nom local	Ethylene glycol
ACGIH® TLV® TWA	25 ppm (V - Vapor fraction)

AzoGrout 551 Fast Foam

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Éthylène Glycol (107-21-1)	
ACGIH® TLV® STEL	10 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only) 50 ppm (V - Vapor fraction)
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2025

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser une ventilation générale, une ventilation locale par aspiration ou une enceinte d'isolement pour garder les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition admissibles. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Prendre des mesures pour réduire ou limiter les émissions dans l'air ou les rejets dans le sol et le milieu aquatique.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes nationales et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:
Gants de protection obligatoires. Gants de protection en : Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile, gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel
Protection oculaire:
Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Limpide Jaune pâle
Odeur	: Légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 93 °C / 200 °F
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible

AzoGrout 551 Fast Foam

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,04 – 1,05 @ 25 °C / 77 °F
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 185 – 235 cP @ 25 °C / 77 °F
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Alcalis forts. Oxydants puissants. Acides. Isocyanates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: non classé

Éthylène Glycol

DL50 orale rat	4700 mg/kg de poids corporel
DL50 orale	6140 mg/kg
DL50 cutanée rat	9530 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 3549 mg/kg

AzoGrout 551 Fast Foam

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

1,4-Diazabicyclo(2.2.2)octane	
DL50 orale rat	700 – 2260 mg/kg
DL50 orale	700 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	3200 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	8,96 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Éthylène Glycol	
pH	6 – 7,5
Corrosion cutanée/irritation cutanée, lapin	Non irritant pour la peau

1,4-Diazabicyclo(2.2.2)octane	
pH	12

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Éthylène Glycol	
pH	6 – 7,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, lapin	<40% Irritant pour les yeux (Effets entièrement réversibles dans les 7 jours d'observation)

1,4-Diazabicyclo(2.2.2)octane	
pH	12

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classé

Éthylène Glycol	
Test de maximisation chez le cobaye (GPMT)	Non sensible
Sensibilisation cutanée, humain	Non sensible

Mutagénicité sur les cellules germinales : non classé

Éthylène Glycol	
Mutagénicité sur les cellules germinales Test létal dominant, rat	Négatif

Cancérogénicité : non classé

Glycol diéthylique	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1210 mg/kg de poids corporel
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	1160 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour la reproduction : non classé

1,4-Diazabicyclo(2.2.2)octane	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	100 mg/kg de poids corporel

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : non classé

AzoGrout 551 Fast Foam

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Éthylène Glycol

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

1,4-Diazabicyclo(2.2.2)octane

LOAEL (oral, rat, 90 jours) : 300 mg/kg de poids corporel

NOAEL (oral, rat, 90 jours) : 100 mg/kg de poids corporel

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Glycol diéthylique

LOAEL (oral, rat, 90 jours) : 40000 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration : non classé
Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation (démangeaisons, rougeurs, vésications).
Symptômes/effets après contact oculaire : Les signes et symptômes d'une irritation oculaire peuvent inclure une sensation de brûlure, une rougeur, un gonflement et/ou une vision trouble.
Symptômes/effets après ingestion : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (En cas d'ingestion).

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : non classé

Éthylène Glycol

CL50 - Poissons [1] : > 72860 mg/l

CE50 - Crustacés [1] : > 100 mg/l

CE50 96h - Algues [1] : 6500 – 13000 mg/l

Algues ErC50 : > 1000 mg/l

NOEC (chronique) : ≥ 1000 mg/l

NOEC chronique poisson : 32000 mg/l 7 jours

NOEC chronique crustacé : 24000 mg/l (48h)

1,4-Diazabicyclo(2.2.2)octane

CL50 - Poissons [1] : 1730 mg/l

CE50 - Crustacés [1] : > 92 mg/l

CE50 72h - Algues [1] : 110 mg/l

CE50 72h - Algues [2] : 110 mg/l

Glycol diéthylique

CL50 - Poissons [1] : 75200 mg/l

AzoGrout 551 Fast Foam

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Glycol diéthylique	
CE50 96h - Algues [1]	6500 – 13000 mg/l
CE50 96h - Algues [2]	9362 mg/l
NOEC (chronique)	≥ 1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

AzoGrout 551 Fast Foam	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Éthylène Glycol	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
1,4-Diazabicyclo(2.2.2)octane	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Glycol diéthylique	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Éthylène Glycol	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,337
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
1,4-Diazabicyclo(2.2.2)octane	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,49

12.4. Mobilité dans le sol

Éthylène Glycol	
Mobilité dans le sol	0,2
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : non classé
Gaz à effet de serre fluoré : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

AzoGrout 551 Fast Foam

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Informations sur les déchets écologiques : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD / IMDG / IATA

DOT	TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
		Non réglementé	
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

DOT

Non réglementé

TMD

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Composant(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

ethanediol ethylene glycol	n° CAS 107-21-1	2 – 5%
----------------------------	-----------------	--------

AzoGrout 551 Fast Foam

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Éthylène Glycol (107-21-1)

Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)
Listed on EPA HAPs Chronic Dose Response Assessment List - Carcinogens
Listed on EPA HAPs Acute Dose Response Assessment List – Exposure limits

QD CERCLA

5000 lb

15.2. Règlements internationaux

CANADA

Éthylène Glycol (107-21-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

1,4-Diazabicyclo(2.2.2)octane (280-57-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Glycol diéthylique (111-46-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Éthylène Glycol (107-21-1)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Listed on EPA HAPs Chronic Dose Response Assessment List - Carcinogens
Listed on EPA HAPs Acute Dose Response Assessment List – Exposure limits
Listé dans Inventaire thaïlandais des substances chimiques existantes (DIW)

1,4-Diazabicyclo(2.2.2)octane (280-57-9)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Glycol diéthylique (111-46-6)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

15.3. Réglementations nationales



AVERTISSEMENT:

Ce produit peut vous exposer à Ethylene glycol (ingested), identifié par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Composant	Réglementations nationales ou locales
Éthylène Glycol(107-21-1)	U.S. - Massachussets - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Ville de New York - Liste « Right to Know » des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
1,4-Diazabicyclo(2.2.2)octane(280-57-9)	U.S. - Ville de New York - Liste « Right to Know » des substances dangereuses

AzoGrout 551 Fast Foam

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Composant	Réglementations nationales ou locales
Glycol diéthylique(111-46-6)	U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16 Autres informations

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Date d'émission : 2026-04-13

Texte complet des classes de danger et des phrases H	
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H320	Provoque une irritation des yeux
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger pour la santé NFPA

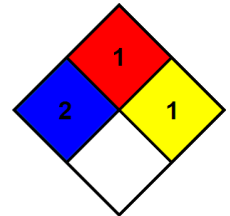
: 2 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une incapacité temporaire ou des blessures résiduelles.

Danger d'incendie NFPA

: 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.

Réactivité NFPA

: 1 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables mais qui peuvent devenir instables à des températures et pressions élevées.



Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.